

# La lecture de la Bible en famille



Histoire d'une pratique réformée « Vous avez établi cet ordre dans votre famille, que matin et soir vous me faites lire deux ou trois chapitres (de l'Écriture), pendant que mes sœurs s'habillent ou que ma mère les occupe à quelque ouvrage ; elles sont pourtant présentes et assistent à la lecture, parce que le mouvement des

mains n'empêche pas la fonction des oreilles ». C'est ainsi qu'un fils, s'adressant à son père, décrit une scène quotidienne dans une famille réformée, au milieu du XVIIe siècle (1)

Et de poursuivre :

« Mais avant que commence la lecture du matin, je fais « une » prière... Après je commence la lecture, nous chantons un psaume ou les trois derniers versets du psaume 50 et vous nous faites observer les doctrines les plus considérables qui s'y rencontrent. La lecture finie, nous mettons les genoux en terre, nous élevons nos mains et nos cœurs au ciel, et comme nous sommes trois, vous avez composé une prière, sans doute pour nous exercer tous trois, de sorte que l'un commence par la confession générale des péchés, à laquelle il ajoute la prière du matin ou du soir, l'autre continue par l'oraison dominicale et par le symbole des apôtres et le troisième prononce cette prière : » Seigneur, nous te rendons grâce pour tous les biens que tu nous as faits... « .Le soir venu, nous finissons la journée comme nous l'avons commencée, par la lecture de la parole de Dieu, par le chant d'un psaume et par la prière. »

Dans cette famille exemplaire, à l'image des familles pastorales, le culte de famille deux fois par jour est presque le modèle réduit du « prêche » du dimanche : lectures bibliques et prédication, prières et chant de psaumes. Un tel zèle fut sans doute exceptionnel, mais la pratique de la lecture familiale de la Bible, recommandée par les pasteurs et les synodes, est bien attestée dans le monde réformé francophone, dès la fin du XVIe siècle (plus tôt à Genève), et de façon plus importante, quoique difficilement mesurable, au XVIIe siècle.

Produit de la montée des valeurs familiales à l'époque moderne en même temps que de la révolution de l'imprimerie, la lecture de la Bible en famille est plus

encore le produit de la révolution luthérienne du « sacerdoce universel » et de la Bible traduite en « Langue vulgaire ».

Cette pratique supposait aussi, concrètement, toute une série de conditions : du côté de la production et de la diffusion des bibles en français, un régime de relative liberté ; du côté des lecteurs, les moyens intellectuels, outre la sécurité, de la lecture, ainsi qu'un certain pouvoir d'achat (2).

La pratique de la lecture familiale de la Bible s'est trouvée renforcée en France, à l'approche de la Révocation de l'Édit de Nantes, quand les lieux de culte commencèrent à être supprimés les uns après les autres. Quelques mois avant l'Édit de révocation de 1685, parut un petit ouvrage anonyme, dû au pasteur Jean Claude(3), où un chapitre entier est consacré à la « pratique de la piété domestique ». Avant de la décrire, l'auteur prend soin d'en expliquer la légitimité, plus même, la nécessité. La piété familiale, « sainte union de piété » est « plus forte » que la piété individuelle. De surcroît, « cette petite assemblée a la promesse de Jésus-Christ » (Mat. 18.20).

Réaliste, le pasteur sait qu'en dépit de ces arguments le culte de famille est menacé par « la distraction de l'esprit » (en raison, semble-t-il entre les lignes, de la longueur et de la répétition de l'exercice et aussi des tensions et passions propres au cercle familial). Et de proposer de la combattre par une préparation, des « prières secrètes ».

« Nécessaire en tout temps », la pratique de la piété domestique l'est « principalement quand le troupeau est sans pasteur, sans prédication, sans temple, sans assemblée et sans exercice public ». Alors « chaque famille devient une Église et chaque père de famille un pasteur ».

Les pères de famille ont une obligation toute particulière à l'égard de leurs enfants : « Vous n'ignorez pas qu'à l'âge de sept ans vous pouvez perdre vos enfants, qu'on les observe perpétuellement pour vous les enlever » (allusion à l'Édit de 1681 abaissant l'âge de la « majorité religieuse » à sept ans, autorisant ainsi les enlèvements d'enfants d' »hérétiques « en vue de les convertir). Aux pères donc d'apprendre de bonne heure à leurs enfants les prières et le catéchisme, de « leur faire lire souvent la sainte Parole de Dieu et leur faire rendre raison de leur lecture ». Il ne s'agit pas seulement d'un apprentissage de la mémoire : il faut donner aux enfants l'intelligence de leur lecture, donc

« expliquer ce qu'ils n'entendent pas ».

Claude distingue une « pratique ordinaire » de cette piété et une « pratique extraordinaire ».

La première : « que le matin et le soir, deux fois le jour, vous assembliez toute votre famille, vous lisiez ou fassiez lire chaque fois un ou plusieurs chapitres de la Bible, et qu'après cette lecture vous fassiez la prière tous ensemble ». Cette prière est récitée de mémoire ou lue en suivant un modèle donné pour la « piété particulière » (« au lieu de « je », vous dites « nous »).

Quant à la « piété extraordinaire », elle doit être pratiquée « deux fois la semaine » : le père de famille doit « imiter les actions publiques (le culte) qu'il a vu pratiquer aux ministres de l'Évangile ». Ainsi, il doit d'abord « lire la confession des péchés qui est imprimée à la fin des psaumes ou au commencement de la liturgie ». Puis « faire chanter un psaume convenable à la saison », éventuellement « à voix basse, à cause de la rigueur du temps ». Ensuite « toute la famille se mettra à genoux et le père de famille fera une prière où il implorera l'assistance du Saint-Esprit », dont l'auteur donne un modèle. Après quoi, le père lira le texte de l'Écriture sur lequel portera le sermon choisi, puis « fera la lecture du sermon avec une singulière application, sans se hâter et s'arrêtant à la fin des périodes, tâchant d'imiter la prononciation d'un prédicateur ». Enfin « il lira la prière... pour le temps de l'affliction de l'Église ». Il s'agit donc bien d'un décalque du prêche public du dimanche, substitué à cette pratique rendue en beaucoup de lieux impossible et bientôt interdite. Le père fait office de ministre et la famille est toute la communauté.

À partir de 1715, les Églises interdites se réorganisent dans la clandestinité, au plus près possible de l'ancienne discipline. Les synodes des Églises du Désert évoquent de façon récurrente la piété familiale : « la prière trois fois le jour » pour « ceux de la maison », la « lecture fréquente de la Parole de Dieu », la « dévotion du dimanche » qui requiert le plus de zèle. Les « chefs de famille », c'est-à-dire « les pères et mères », mis cette fois sur un pied d'égalité, exhortés à contrôler la conduite morale et la pratique religieuse de leurs enfants et de leurs « domestiques s'ils en ont », veilleront tout spécialement au culte de famille le dimanche matin : « ils liront quelques chapitres de l'Écriture sainte, chanteront quelques psaumes, feront le catéchisme et la prière ».

On peut penser que cette pratique a contribué à maintenir en France des familles réformées, tantôt cachées à la « marrane » (4) tantôt ouvertement résistantes,

pendant un siècle, jusqu'à l'Édit de « Tolérance » de 1787.

La liberté de culte revenue, la pratique familiale de lecture des Écritures n'a pas pour autant disparu, mais a sans doute plutôt fait fonction de modèle idéal. Toujours est-il qu'au XXe siècle, à lire les sociologues, cette pratique religieuse s'est effondrée, crise du modèle familial et crise du modèle imprimé aidant.

Cependant l'appropriation familiale de la Bible, où l'on inscrit les naissances et les morts, le geste du livre pris et ouvert à la maison, ne restent-ils pas encore, au moins comme un rêve nostalgique, une spécificité réformée ?

Marianne Carbonnier-Burkard

Point KT N° 38 - Avril, mai, juin 2002

(1) *Dialogue entre un père son fils*, Paris, 1658, ouvrage signé « BARON, avocat au Conseil ».

(2) Le nombre des éditions de la Bible en français de 1540 à 1685 (quelque 300) – sans compter celui des Nouveau Testament – indique en tout cas un taux de lecteurs bien plus important dans la population réformée que dans la population globale.

(3) La pratique chrétienne pour les fidèles qui sont privés du Saint ministère, 1685

(4) À partir du XVe siècle, l'Espagne décida d'appliquer une politique plus répressive à l'égard des communautés juives résidant dans ses royaumes et entama des campagnes de conversion plus ou moins forcées. Cette politique répressive culmina avec le décret d'Alhambra, le 31 mars 1492, qui donnait aux juifs le choix entre la conversion ou l'exil. Les conditions de l'exil étaient telles qu'elles les forçaient en plus, dans les faits, à abandonner presque tous leurs biens sur place, au profit de l'Inquisition et des autorités royales. A partir de cette date, tous les juifs qui ne purent partir mais qui ne souhaitaient pas abandonner leur religion furent forcés de devenir « marranes » ou « crypto-juifs », c'est-à-dire « officiellement » catholiques mais judaïsants en secret.

Par extension, se dit de tout converti au catholicisme par la force et, particulièrement, des renégats protestants des Cévennes et de Normandie. Convertis lors des dragonnades, ils pratiquaient le catholicisme le dimanche et conservaient leur foi spécifique en cachette comme en témoignent les caches spécifiques pour les Bibles sous le foyer des cheminées des maisons cévenoles et

les bibles de chignon d'un format si petit qu'on pouvait les cacher dans le chignon des femmes.